

REPUBLICQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 09/10/2025	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 09/10/2025	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 09/10/2025	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.6.1	Institution et vie politique Exercice des mandats locaux Indemnités aux élus

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

3

Séance Publique ordinaire du **6 octobre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 29 septembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, MM. Marc DUGROS, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, Renée MIQUEL ZASSO, MM. Éric MATTIUSSI, François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Muriel AVID
M. Loïc DÉANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. André GALOIX
M. Frank GOBBATO
M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Odile SCHAAP

Ont donné procuration :

Mme Muriel AVID à Mme Danièle LAPORTE
M. Loïc DÉANGLES à M. Xavier BALLENGHIEN
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Émilie SARRAN
M. Frank GOBBATO à M. Éric MATTIUSSI
M. Julien PELLICER à M. Pascal ANDRADA
Mme Corinne QUEVILLY à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Odile SCHAAP à M. Joël VAN DEN BON

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Indemnités de fonction des élus
Modification suite à suppression d'un poste d'adjoint

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

**Les montants des indemnités de fonction des élus
Municipal au cours de sa séance du 21 octobre 2021.**

La démission de Mme Christiane Previtali entrainant la suppression d'un poste d'adjoint au maire, il convient de modifier le tableau des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'adopter le tableau des indemnités de fonction des élus comportant 7 postes d'adjoint au lieu de 8, tel qu'il est annexé à la présente délibération, étant précisé que les taux restent inchangés

> Maire : 39% de l'indice brut terminal de la fonction publique (+ 15% de majoration du fait que la Commune est siège du bureau centralisateur du canton)

> Adjoint : 14% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

> Conseiller délégué : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 9 OCT. 2025
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 9 OCT. 2025